

## Annexe 2

### **Liste des documents à joindre à l'envoi de la décision du conseil zonal relativement au budget/à la modification budgétaire et à l'envoi du budget/de la modification budgétaire**

- 1) Délibération in extenso du conseil de la zone de secours comprenant un tableau de synthèse (scindé en crédits et dépenses extraordinaires et ordinaires).
- 2) Rapport comprenant une synthèse du budget, la politique générale et financière de la zone de secours (notamment en ce qui concerne le plan d'embauche) ainsi qu'un aperçu des données qui peuvent avoir une influence sur l'organisation et le fonctionnement de la zone de secours. Dans ce rapport, les articles relatifs à des postes génériques et intitulés généralement « autres ou divers » (exemple xxx/48) doivent être expliqués de façon à permettre à l'autorité de tutelle de comprendre quelles dépenses sont visées. Lors d'une modification budgétaire, il est demandé de justifier la modification par rapport au budget initial.
- 3) Avis circonstancié de la commission budgétaire (article 11 du Règlement général de la comptabilité des zones de secours).
- 4) Tableaux nominatifs du personnel mentionnant les montants des indemnités et allocations, le mode de calcul des prestations irrégulières et les cotisations patronales.
- 5) Tableaux bancaires des prêts et de l'évolution de la dette, ainsi que le mode de calcul des intérêts pour les nouveaux emprunts.
- 6) Tableau de financement du service extraordinaire (voies et moyens spécifiques à chaque dépense d'investissement).
- 7) Evolution des provisions pour risques et charges et fonds de réserves.
- 8) Projection de l'évolution des crédits sur 3 ans (plan pluriannuel).
- 9) Liste des subventions accordées par la zone de secours avec la justification des dépenses du groupe économique 72 (dépenses de transfert).-
- 10) Toute pièce justificative utile, par exemple :  
les documents émis par d'autres instances (Région, par exemple), justifiant l'inscription de recettes.